

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

---

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS325

présenté par  
M. Paul, rapporteur

-----

### ARTICLE 31

A l'alinéa 17, substituer aux mots :

« le terme de trois ans »,

les mots :

« son échéance triennale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.